

occupés en 1967, des obstacles à un règlement pacifique que dressait l'implantation de colonies de peuplement dans les territoires occupés et de la nécessité d'une solution au problème palestinien qui reconnaisse les droits des Palestiniens.

Dans ma déclaration au Comité du Sénat, j'ai réitéré nos vues sur ces diverses questions qui vous sont bien connues. J'ai fait part de ces vues non seulement dans les milieux parlementaires mais aussi à l'occasion de mes entretiens aux Nations Unies avec le ministre des Affaires étrangères Shamir.

Depuis les entretiens que j'ai eus en Israël il y a sept ans, de nouveaux éléments se sont ajoutés à l'équation du Moyen-Orient, notamment les accords de Camp David et l'initiative du Président Reagan qui, à notre avis, s'inscrit dans la perspective de Camp David et mérite d'être appuyée. Le traité de paix israélo-égyptien qui a émergé des accords de Camp David est l'un des rares éléments positifs de l'écheveau complexe du problème israélo-arabe et constitue la preuve que la paix est possible entre Arabes et Israéliens lorsque leurs dirigeants se révèlent des hommes d'État au sens le plus noble du terme. Camp David montre aussi comment est imprévisible le chemin de la paix. Ni le Premier ministre Rabin ni moi-même n'avions pensé qu'un tel traité pouvait être à portée de la main lorsque nous en avons discuté.

Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis votre dernière conférence annuelle, des événements de grande portée se sont produits, événements qui ont marqué non seulement les relations d'Israël avec ses voisins arabes et les territoires occupés mais aussi Israël même.

Les promesses que renfermait le traité de paix entre l'Égypte et l'Israël ne se sont pas encore complètement matérialisées.

Bien qu'il revête encore plus d'importance qu'auparavant, le problème palestinien reste entier et ce, malgré qu'il soit reconnu par tous, y compris Israël, que les Palestiniens ont des droits légitimes et des exigences justes (pour utiliser le langage de Camp David) et qu'il y ait diverses propositions, par exemple l'initiative Reagan, qui pourraient servir de base aux négociations. Pour notre part, nous continuons d'appuyer le droit du peuple palestinien de participer pleinement aux négociations sur son avenir ainsi que son droit à une patrie, dans un territoire clairement défini, soit la Rive Occidentale et la Bande de Gaza. Nous n'excluons aucune option qui s'offre aux parties à la table de négociation.

Malheureusement, la récente réunion du Conseil national palestinien à Alger n'a pas donné au leadership palestinien un mandat de négociation clair, bien que l'ouverture soit peut-être suffisante pour qu'il y ait, avec des encouragements d'ailleurs, un certain mouvement dans le processus de paix.

Le rôle de l'OLP dans les négociations continue de susciter des controverses. Comme nous l'avons dit clairement, nous n'acceptons pas la prétention de l'OLP d'être le seul représentant légitime du peuple palestinien et nous n'envisageons aucunement de lui reconnaître ce rôle. Nous nous demandons comment l'OLP peut utilement participer à de telles